

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 8 décembre 2020, à 20h30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

| | | |
|-----------------|-------------------------------|--|
| Sont présents : | M. le Maire | Guy Charbonneau |
| | Mmes les Conseillères | Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy |
| | M. les Conseillers | Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière |
| | Le directeur général | Alain Cassista |
| | La trésorière | Sylvie Poitras |
| | La secrétaire de direction | Isabelle Dagenais |
| | La greffière | Geneviève Lazure |

2020-12-08 - 421

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2020-12-08 - 422

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2020-12-08 - 423

***Adoption du budget
Exercice financier 2021***

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente aux citoyens présents à cette séance extraordinaire, les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2021, lesquelles prévoient des revenus et des dépenses de l'ordre de 24 614 700 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préparées pour l'exercice financier 2021, soient et sont adoptées telles que présentées;

ADOPTÉ

2020-12-08 - 424

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se chiffrant à la somme de 28 200 000 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023, soit adopté et qu'il soit confiné aux archives de cette Corporation;

ADOPTÉ

2020-12-08

Période de questions

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2020-12-08 - 425

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière